

ATTESTATION DE FERMETURE DE LA CRÈCHE, DE L'ÉCOLE OU DU CENTRE D'ACCUEIL POUR PERSONNES HANDICAPÉES EN RAISON D'UNE MESURE VISANT À LIMITER LA PROPAGATION DU CORONAVIRUS SRAS-COV-2

A QUOI SERT CETTE ATTESTATION ?

En cas de fermeture de l'école, de la crèche ou du centre d'accueil pour personnes handicapées d'un enfant, un travailleur peut, en vue de l'accueil d'un enfant, demander un congé sous forme de chômage temporaire pour force majeure en application de la loi du XX octobre 2020 étendant aux travailleurs salariés le bénéfice du régime du chômage temporaire pour force majeure corona en cas de fermeture de l'école, de la garderie ou du centre d'accueil pour personnes handicapées de leur enfant. Le travailleur doit faire compléter cette attestation par l'école, la crèche, le centre d'accueil pour personnes handicapées ou le service intramural ou extramural organisé ou agréé par les Communautés. Ensuite, il remet immédiatement cette attestation, qu'il a co-signée, à son employeur, qui l'introduit à l'ONEM si nécessaire (*). Attention ! Le travailleur doit éventuellement également lui-même introduire une demande d'allocations de chômage temporaire. Pour cela, il est invité à prendre contact avec son organisme de paiement ou à lire la feuille info T2 sur www.onem.be.

(*). Si l'employeur n'est pas reconnu comme entreprise particulièrement touchée (ou n'appartient pas à un secteur particulièrement touché), il doit envoyer cette attestation à l'ONEM. En outre, il doit effectuer une communication électronique de chômage temporaire pour force majeure (voir feuille info E24 sur www.onem.be).
Si l'employeur est reconnu comme entreprise particulièrement touchée (ou appartient à un secteur particulièrement touché), il doit garder cette attestation à la disposition des services de l'ONEM, en cas de contrôle.

PARTIE A – A compléter par l'institution compétente

RUBRIQUE 1 – Données relatives à l'école / la crèche / le centre d'accueil pour personnes handicapées / le service intramural ou extramural organisé ou agréé par les Communautés

Cochez la case qui convient à votre situation et complétez les données

- Nom Ecole : Externat Saint-Joseph
 Crèche :
 Centre d'accueil pour personnes handicapées :
 Service intramural ou extramural organisé ou agréé par les Communautés :

Adresse : Rue des Canadiens 16 b
B. 7022 Hyon (Dons)

Personne de contact : Monsieur Cédric Cordier - Directeur

Numéro de téléphone : +32 493 25 71 63

E-mail : hyon@externatsaintjoseph.be

Remplissez ensuite la rubrique qui vous concerne (la rubrique 2, 3 ou 4).

RUBRIQUE 2 – Fermeture temporaire (partielle ou complète) de l'école ou de la crèche

Cochez la case qui convient et complétez les données

Le soussigné déclare que (nom de l'enfant mineur)
ne peut pas fréquenter l'école / la crèche mentionnée à la RUBRIQUE 1 suite à la fermeture *(cf. Circulaire 7792)*
 de la crèche ;
 de l'école ;
 de la classe à laquelle il appartient

en raison d'une mesure visant à limiter la propagation du coronavirus SRAS-CoV-2 pour la période du 09/11/2020 au 10/11/2020 inclus.

Je certifie que mes déclarations sont sincères et complètes.

Date: 30/10/2020

Signature du responsable

CEDRIC CORDIER
DIRECTEUR
E.S.J. - HYON

Cachet

ATTESTATION CORONA FERMETURE

Externat Saint-Joseph HYON
Rue des Canadiens, 16
7022 HYON
065/35.49.73
esj.hyon@hotmail.com

RUBRIQUE 3 – Fermeture temporaire du centre d'accueil pour personnes handicapées

Le soussigné déclare que (nom de l'enfant handicapé)
ne peut pas fréquenter le centre d'accueil pour personnes handicapées mentionné à la RUBRIQUE 1 suite à la
fermeture de l'établissement en raison d'une mesure visant à limiter la propagation du coronavirus SRAS-CoV-2 pour
la période du ___ / ___ / _____ au ___ / ___ / _____ inclus.

Je certifie que mes déclarations sont sincères et complètes.

Date: ___ / ___ / _____

Signature du responsable

Cachet

RUBRIQUE 4 – Interruption temporaire du service intramural ou extramural organisé ou agréé par les Communautés

Le soussigné déclare ne pas pouvoir assurer le service prévu pour :

..... (nom de l'enfant handicapé)
suite à l'interruption du service ou traitement intramural ou extramural mentionné à la RUBRIQUE 1 en raison d'une
mesure visant à limiter la propagation du coronavirus SRAS-CoV-2 pour la période
du ___ / ___ / _____ au ___ / ___ / _____ inclus.

Je certifie que mes déclarations sont sincères et complètes.

Date: ___ / ___ / _____

Signature du responsable

Cachet

PARTIE B – A compléter par le travailleur : déclaration relative à l'accueil de l'enfant

Je soussigné, (nom et prénom),

Numéro NISS _____ / _____ - _____ (votre numéro NISS se trouve au verso de votre carte d'identité)

déclare

- cohabiter (*) avec l'enfant mineur (nom de l'enfant)
et demande à mon employeur de bénéficier d'un congé pour l'accueil de l'enfant suite à la fermeture de
l'établissement visé à la RUBRIQUE 1
- avoir l'enfant handicapé suivant à charge (nom de l'enfant)
et demande à mon employeur de bénéficier d'un congé pour l'accueil de l'enfant suite à la fermeture de
l'établissement visé à la RUBRIQUE 1
- avoir l'enfant handicapé suivant à charge (nom de l'enfant)
et demande à mon employeur de bénéficier d'un congé pour l'accueil de l'enfant suite à l'interruption
temporaire du service intramural ou extramural visé à la RUBRIQUE 1

(*) Ceci implique également la situation de garde alternée.

Je certifie que mes déclarations sont sincères et complètes.

Date: ___ / ___ / _____

Signature du travailleur